

La ministre de l'Éducation nationale

attribue le label Éduform

sur proposition de la commission nationale de labellisation Éduform

Raison sociale de l'organisme : **GRETA 89**

Adresse du siège : **Lycée Joseph Fourier, 44 bd Lyautey – 89000 AUXERRE**

Siren n°: **198900052** Numéro de déclaration d'activité : **2689P000389** Certificat n : **11-07-24Q102**

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour **les catégories d'actions suivantes**:

_Actions de formation (L.6313-1 1°).

Le label attribué pour une durée de 3 ans concerne les catégories d'actions susmentionnées et les sites figurant en annexe, publié au Bulletin officiel n° 30 du 25/07/2024, en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

Cette attribution donne également lieu à la délivrance de la certification Qualiopi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GRETA 89 avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

1 - réglementation du ministère de l'éducation nationale:

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « Éduform » - Décret n° 2015-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « Éduform » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « Éduform » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « Éduform » (MENE1932128A) - Éduform»

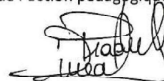
2 - Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2015-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-494 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs. - Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation.

Le certificat du GRETA 89, délivré le 11/07/2024, est valable jusqu'au 10/07/2027.

Fait à Paris, le 07/10/2024

Pour la ministre et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe à la directrice générale



Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

Annexe au certificat

Lieux du périmètre de labellisation

- Antenne d'Auxerre GRETA 89, 44 Boulevard Lyautey – 89000 AUXERRE
- Antenne d'Avallon GRETA 89, 27 Avenue du parc des Chaumes – 89200 AVALLON
- Antenne de Sens GRETA 89, 13 rue Poincaré – 89100 SENS
- Centre de détention, La Poste aux Alouettes – 89440 JOUX-LA-VILLE
- Collège Paul Bert, 17 avenue Haussmann – 89000 AUXERRE
- Collège Abel Minard, Rue du professeur Abel Minard – 89700 TONNERRE
- DAQ Auxerre GRETA 89, 1 rue de Bourgogne – 89000 AUXERRE
- DAQ Avallon GRETA 89, 1 rue de l'hôpital – 89200 AVALLON
- Lycée Vauban, 22 rue Faïdherbe – 89000 AUXERRE
- Lycée Louis Davier, 1 avenue Molière – 89300 JOIGNY
- Lycée Saint Etienne, 2 rue Louise et Léon Vernis – 89100 SENS
- Lycée Larousse, 6 rue des montagnes – 89130 TOUCY
- Maison d'Arrêt, 13 avenue Charles de Gaulle – 89000 AUXERRE
- Sémaphore - Pôle d'entreprise, Avenue de la gare – 89700 TONNERRE

